



N° 18 – octobre - décembre 2018

PAC post-2020 – perspectives critiques des co-législateurs (p.2)

> Editorial

L'année 2018 se termine sur de grandes interrogations pour le projet européen, des discussions encore majeures restent à tenir tant sur le budget que sur le Brexit, la PAC n'est qu'au début du processus législatif...

L'année 2019 sera une année majeure pour le projet européen, avec des élections au Parlement qui vont animer la première partie de l'année dans tous les pays européens, et une nouvelle Commission qui se profile à la fin de l'année et pour laquelle les campagnes semblent déjà lancées...

Alors que souhaiter pour 2019 ?

Une belle Europe, une Europe au service de ses citoyens, et en ce qui nous concerne, une Europe qui permette à l'agriculture européenne, à commencer par celle du maïs, d'exprimer tout son potentiel au bénéfice de notre économie, de notre environnement et de l'ensemble de la société européenne !

Des belles fêtes de fin d'année à tous et tous nos vœux pour 2019 !

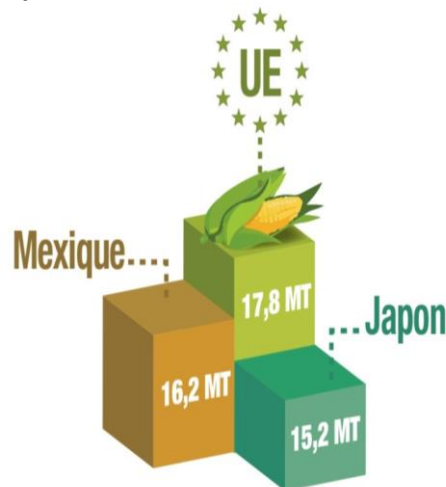
Céline Duroc,
Délégué Permanent CEPM,
Directeur Général AGPM

Sommaire

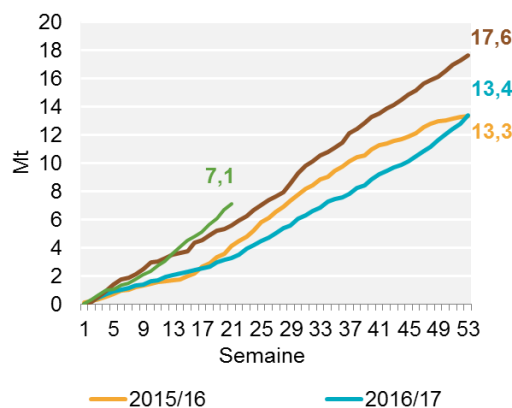
- Éditorial & Chiffres clés 1
- PAC post-2020..... 2
- Nouvelle stratégie pour la bioéconomie..... 3
- Actualités PEST / LAG / Mercosur 3
- Perturbateurs endocriniens 4
- Irrigation : incidence de la PAC sur l'eau..... 4
- REFIT pesticides 5
- NBT 5
- 2^e congrès européen du sorgho 6
- Rendez-vous de la CEPM et de ses membres 6

CHIFFRES CLES DU MAÏS :

**L'UE : 1er importateur mondial de maïs
pour la seconde année consécutive**



**Cumul des importations au 18/11/2018
(campagnes juillet-juin)**



PAC POST-2020 : PERSPECTIVES CRITIQUES DU PARLEMENT ET DU CONSEIL

La Commission européenne a publié le 1er juin ses propositions législatives pour la future PAC post-2020. Le Parlement européen a publié début novembre ses projets de rapport sur les trois propositions législatives de la Commission.

Publication des projets de rapport du PE

Au Parlement européen, en commission AGRI, les trois propositions de la PAC post-2020 ont été attribuées à différents rapporteurs :

- **Proposition sur les plans stratégiques nationaux** : Esther Herranz García (PPE) en AGRI et Giovanni La Via (PPE) en ENVI
- **Proposition sur le financement, gestion et suivi 2021–2027** : Ulrike Müller (ALDE)
- **Proposition sur l'organisation commune des marchés** : Eric Andrieu (S&D)

Les trois projets de rapport rédigés par les trois rapporteurs en AGRI ont été publiés fin octobre/début novembre afin d'être examinés par leurs collègues en AGRI, qui ensuite préparent leur propres amendements avant le 5 décembre.

Concernant la proposition sur les plans stratégiques nationaux, notamment, la rapporteur Esther Herranz García a adopté une position critique face aux risques de renationalisation, sans toutefois remettre en cause la philosophie du nouveau modèle. Ses amendements se sont plutôt concentrés sur la mise en place de barrières pour éviter un nivellement vers le bas et des distorsions entre les Etats membres. Ainsi, elle propose d'éliminer les « bonus de performance » proposés par la Commission, argumentant qu'il s'agit en fait d'une sanction cachée. Elle propose également plus de flexibilité dans les plafonnements des paiements directs en fonction de la taille des exploitations, et de reporter la mise en œuvre des plans stratégiques nationaux à 2023, soulignant les implications administratives considérables de ce « changement de paradigme ».

Le Conseil critique sur les nouveaux plans stratégiques nationaux

Le 19 novembre, sur la base d'axes de réflexion diffusés par la présidence autrichienne du Conseil, les ministres de l'agriculture des Etats membres ont exprimé leurs inquiétudes au sujet des propositions de la Commission et en particulier des plans stratégiques nationaux. Ainsi, le principe d'accorder

des subventions supplémentaires sur la base de performances et non pas du simple respect des règles entraîne des critiques sur le fardeau administratif que cela implique pour les agriculteurs. Les Etats membres défendent également le principe d'une période de transition au-delà de 2021, afin de permettre une mise en œuvre graduelle des nouvelles règles. En revanche, les Etats membres soutiennent largement la proposition de la Commission de renforcer la réserve de crise pour les agriculteurs.

En résumé, pour le Commissaire Hogan, les débats au Conseil montrent un consensus sur l'esprit de la réforme (simplification, modernisation, subsidiarité). Les nombreux désaccords sur la mise en œuvre du nouveau système doivent en revanche encore être éclaircis.

La CEPM mobilisée pour une PAC ambitieuse

Est-ce que les institutions seront en capacité de négocier entre elles avant les élections européennes comme le souhaite la Commission ? Pas sûr au regard de l'ampleur du travail à conduire. Mais quoi qu'il en soit, la CEPM reste mobilisée pour rencontrer en particulier les rapporteurs, et rappeler l'ambition des maïsiculteurs face aux nombreux défis que souhaitent relever la prochaine PAC ! Ainsi, la CEPM défend un véritable filet de sécurité face aux crises de marché ; une aide de base visant à compenser les exigences du standard UE non rémunérées par le marché ; des outils de gestion des risques adaptés, et une politique d'investissements productifs et innovants. Concernant les plans stratégiques nationaux, la CEPM défend :

- Une subsidiarité justifiée pour l'environnement et le climat, mais à encadrer pour les soutiens directs
- Une conditionnalité qui n'aille pas au-delà de l'actuel verdissement
- Des transferts entre les piliers limités à 15%
- Et de donner la priorité dans le second pilier à l'aide à l'investissement et à la gestion des risques.

LA COMMISSION PRESENTE SA NOUVELLE STRATEGIE POUR LA BIOECONOMIE

La Commission a publié le 11 octobre 2018 sa « Stratégie pour la Bioéconomie », mise à jour de la stratégie de 2012, jugée insuffisamment ambitieuse.

Dans sa stratégie mise à jour, la Commission fournit ainsi un tableau qui résume les 3 grandes actions qui doivent être lancées d'ici l'année prochaine (détaillées dans un total de 14 sous-actions):

- **Action 1 – Renforcer les secteurs bio-sourcés, débloquer les investissements et les marchés**

Cette action comprend le lancement d'une plateforme d'investissement stratégique ainsi que le développement de standards, de bio-raffineries durables et de substituts aux matériaux fossiles qui soient bio-sourcés, recyclables et biodégradable en milieu marin.

- **Action 2 – Déployer la bioéconomie locale rapidement dans toute l'Europe**

Cette action comprend un Agenda de Déploiement Stratégique pour des systèmes durables d'alimentation, d'agriculture, de sylviculture et de production bio-sourcée.

- **Action 3 – Comprendre les barrières écologiques de la bioéconomie**

Cette action vise à améliorer les connaissances sur la bioéconomie et à construire un système cohérent de veille sur les atouts et limites de la bioéconomie.

Le Commissaire Hogan a annoncé le 22 octobre que les Etats membres devraient présenter leurs plans pour une économie bio-sourcée afin d'obtenir l'approbation de la Commission pour leurs plans stratégiques agricoles nationaux, dans le cadre de la nouvelle PAC.

FLASH INFO DANS L'ACTUALITÉ EUROPÉENNE

Commission PEST

Les co-rapporteurs Nobert Lins (PPE, DE) et Bart Staes (Les Verts/ALE, BE) ont publié leur projet de rapport d'initiative le 17 septembre dernier. Un vote a eu lieu en commission le 6 décembre sur les 1141 amendements déposés et le rapport a été adopté. Les amendements de compromis prônent une application plus stricte du principe de précaution dans le système d'autorisation européen des pesticides, des pouvoirs plus larges pour l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) et l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) afin de contrôler les effets des substances chimiques même après leur approbation, ainsi qu'un meilleur accès du public aux études scientifiques. Un vote en plénière sur les conclusions et les recommandations est prévu le 17 janvier 2019.

Législation alimentaire générale

Le 11 avril 2018, la Commission européenne a publié une proposition visant à revoir le règlement général sur la législation alimentaire suite notamment à l'initiative citoyenne européenne sur le glyphosate et en particulier aux préoccupations concernant la transparence des études scientifiques utilisées dans l'évaluation des pesticides.

La commission ENVI a adopté son rapport le 27 novembre 2018 (43 voix pour, 16 contre et 1 abstention). Un vote en plénière pour finaliser la position du Parlement européen a eu lieu le 11 décembre à Strasbourg.

Les négociations avec le Conseil de l'UE pourront commencer avec pour objectif l'adoption du projet de loi avant les élections européennes de mai 2019.

UE-Mercosur

L'aventure continue pour l'accord commercial UE-Mercosur. Le 22 novembre l'eurodéputé João Pimenta Lopes (GUE/NGL) a posé une question écrite au Conseil afin d'obtenir une réponse claire quant à ses intentions de se retirer des négociations.

Le 27 novembre, M. John Clarke (Directeur des affaires internationales à la DG AGRI) a déclaré qu'il était peu probable que l'on parvienne à un accord commercial suite notamment au 36^{ème} cycle de négociations, où il n'y a pas eu de progrès substantiel. L'UE et le Mercosur se rencontreront à nouveau en janvier avant les élections au Brésil mais les perspectives restent restreintes surtout face à des sujets sensibles comme l'agriculture.

La CEPM maintient sa position sur le sujet qui est que cet accord constitue une menace pour le maïs européen ainsi que pour les secteurs qui l'utilisent.

COMMUNICATION VERS UN CADRE COMPLET DE L'UE EN MATIÈRE DE PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

Publiée le 7 novembre dernier et dirigée par la Direction Générale GROW (en charge des politiques de l'UE dans le domaine du marché unique, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des petites entreprises), la Communication fait suite à l'engagement pris l'année dernière par la Commission européenne sur les critères permettant d'identifier les perturbateurs endocriniens dans les domaines des pesticides et des biocides. Elle répond aux préoccupations exprimées par le Parlement européen et le Conseil et assure le suivi du 7ème programme d'action pour l'environnement.

L'approche de l'Union européenne continuera à se fonder résolument sur des données scientifiques et sur l'application du principe de précaution. Elle vise à :

- **Réduire le plus possible notre exposition globale** aux perturbateurs endocriniens ;
- **Accélérer le développement d'une base de recherche approfondie** pour une prise de décisions efficace et tournée vers l'avenir dans le cadre d'Horizon Europe (cadre du futur programme de recherche et de développement technologique) ;
- **Organisation d'un forum annuel** avec les scientifiques et les parties prenantes publiques et privées afin d'échanger des informations et des bonnes pratiques, recenser les défis et mettre en place des synergies ;
- **Renforcement du soutien aux travaux des organisations internationales compétentes**, notamment l'OCDE (chargée d'élaborer des lignes directrices internationales pour les essais applicables aux perturbateurs endocriniens) ;

- **Lancement d'un guichet web unique** consacré aux perturbateurs endocriniens sur toutes les informations actuellement présentes sur différents sites web gérés par la Commission et les agences de l'UE.

La Commission va donc entamer une évaluation exhaustive de la législation actuelle en dressant un bilan de qualité afin de déterminer si elle répond aux objectifs de protection de la santé humaine et de l'environnement. Une consultation publique sera également prévue. Elle analysera les interactions entre les différentes dispositions et approches, les lacunes, incohérences ou synergies éventuelles et évaluera leurs incidences collectives, en termes de coûts et d'avantages, sur la santé humaine et l'environnement, sur la compétitivité des agriculteurs et de l'industrie de l'UE et sur le commerce international.

La CEPM se tient prête à réagir et suit avec attention les développements car il s'agit de protéger à terme la disponibilité et la diversité des solutions phytosanitaires.

IRRIGATION : LA COMMISSION EUROPÉENNE ÉVALUE L'IMPACT DE LA PAC SUR L'EAU

La Commission a publié le 29 octobre 2018 une feuille de route sur l'évaluation REFIT de l'incidence de la PAC sur l'eau, dont les conclusions sont prévues pour le 1^{er} trimestre 2020.

La Commission a publié le 29 octobre 2018 sa feuille de route détaillant les principales étapes de l'évaluation REFIT de l'incidence de la PAC sur l'eau.

Cette évaluation, qui doit être lancée en décembre 2018, se concentrera sur l'incidence de la PAC sur la bonne utilisation et la bonne gestion de l'eau, en particulier le soutien aux investissements pour conserver les ressources en eau, améliorer les infrastructures et techniques d'irrigation, ainsi qu'une meilleure gestion des pesticides et engrais au regard de leurs conséquences sur l'eau.

Il était possible de publier des commentaires généraux sur cette feuille de route jusqu'au 26 novembre, mais une consultation publique plus structurée sera ouverte entre juillet et septembre 2019. Des discussions auront également lieu dans le GDC paiements directs et dans le GDC aspects environnementaux de l'agriculture. Des

entretiens et questionnaires seront organisés par la Commission avec les parties prenantes identifiées comme particulièrement pertinentes. Les résultats de l'évaluation REFIT de la Directive-Cadre sur l'Eau qui a lieu en parallèle pourront également être utilisés dans cet exercice.

Finalement, les conclusions de l'évaluation devraient être publiées dans le 1^{er} trimestre 2020. Elles seront utilisées dans l'évaluation plus large de la PAC, qui doit être rendue par la Commission avant le 31 décembre 2021 et qui sera l'un des piliers des discussions sur le futur de la politique agricole européenne.

La CEPM participera aux débats via les plateformes mises à disposition par la Commission (GDC, consultation...) afin d'exposer et défendre la position des maïsiculteurs européens sur l'irrigation, sujet vital pour le maïs en proie aux clichés sur cette question en particulier.

ÉTAT DES LIEUX SUR LE FUTUR DU RÈGLEMENT PESTICIDES

Dans le cadre de l'examen « REFIT » du Règlement 1107/2009 sur les produits phytopharmaceutiques (« Règlement Pesticides ») et de l'étude d'évaluation réalisée entre 2017 et 2018, le rapport final d'étude a été publié le 18 octobre 2018.

Cette étude est basée sur les données collectées via des études de cas, la consultation des parties prenantes ainsi qu'une consultation publique à laquelle la CEPM a participé, en présentant notamment sa position sur le système d'homologation. Les principales conclusions de l'étude sont les suivantes :

- Le Règlement Pesticides a certes permis l'harmonisation des procédures d'enregistrement des substances actives et des produits phytopharmaceutiques mais des problèmes persistent comme le manque de capacités et de ressources dans les États membres et à l'EFSA.
- Concernant le Règlement (CE) n°396/2005 sur les limites maximales de résidus (LMR), les principales difficultés sont liées à la procédure de révision selon l'article 12 ainsi que les dispositions en matière de fixation de LMR pour les substances actives non chimiques.

L'évaluation REFIT de la Commission européenne, sur base des résultats de cette étude, devrait être finalisée au cours du premier semestre 2019.

C'est dans ce contexte, qu'une coalition d'ONGs et d'experts européens « *Citizens for science in pesticide Regulation* » composée notamment de Pesticide Action network (PAN) et ClientEarth ont publié un manifeste signé par plus de 100 organisations et institutions de la société civile ainsi que 25 experts. Le manifeste fait notamment appel à :

- Une priorité donnée à la santé publique, l'environnement et l'agriculture durable ;
- Des données complètes, publiques, à jour et exemptes de biais industriels ;
- Un contrôle de l'intégrité et l'efficacité de la politique européenne en matière de pesticides.

Elle appelle également à une transparence des débats entre la Commission et les Etats membres ainsi que l'interdiction d'importation de produits contenant des résidus pesticides non approuvés afin d'éviter toute concurrence déloyale.

LA COMMISSION EUROPÉENNE EN SOUTIEN DES NBT ?

Le 25 juillet dernier, la CJUE a considéré - à la surprise générale – que les organismes obtenus par les nouvelles techniques de mutagenèse sont des OGM au sens de la directive sur les OGM. Elle précise également que les organismes obtenus par des techniques de mutagenèse qui ont été traditionnellement utilisées pour diverses applications et dont la sécurité est avérée depuis longtemps peuvent échapper aux obligations de la directive mais que les Etats membres sont libres de les cadrer au niveau national, sous réserve de respecter les règles du marché intérieur.

Cependant, le « Groupe de conseillers scientifiques principaux » du mécanisme de conseil scientifique de la Commission européenne (dit « SAM » pour Science Advice Mechanism) a publié le 13 novembre 2018 une déclaration sur le statut juridique des produits issus des nouvelles techniques de modification génétique. Elle adopte ainsi un raisonnement circulaire.

Selon son avis, les techniques sont précises et ne provoquent que des mutations identiques aux mutations naturelles, elles créent donc des produits qui peuvent apparaître naturellement. Dès lors, les nouveaux produits présentent moins de risques que ceux obtenus par d'anciennes techniques. Et surtout, étant similaires à ce que la nature peut faire, ils ne peuvent pas être détectés dans les

filères. Il semblerait donc que la position européenne ne serait pas définitive.

Le SAM recommande ainsi clairement que la réglementation européenne sur les OGM soit révisée. Cette recommandation intervient dans le contexte des discussions concernant la réglementation internationale des OGM qui s'est déroulée en Égypte du 17 au 29 novembre dernier entre 171 pays qui ont ratifié le Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques.

La CEPM continue de suivre avec attention la situation et réaffirme son engagement pour le développement de solutions durables et innovantes pour les producteurs de maïs !

2^E CONGRES EUROPEAN DU SORGHO : DE GRANDES OPPORTUNITES POUR UNE CULTURE A FORT POTENTIEL

« L'avenir mise sur le sorgho. » Ce thème prometteur a mobilisé quelque 200 spécialistes venus du monde entier, lors du 2^{ème} congrès européen du Sorgho, qui s'est tenu à Milan les 7 et 8 novembre. Pendant 2 jours, chercheurs, producteurs, transformateurs... ont mis en commun leurs savoirs, leurs expériences et leurs questionnements. Tous sont unanimes : le développement du sorgho pourrait être une chance pour l'Europe, car cette céréale offre toutes les qualités pour répondre aux enjeux économiques et environnementaux de demain.

« Nous devons nous coordonner entre acteurs de la filière sorgho et trouver des débouchés nouveaux et durables. Notre impératif doit être la constance de la production aussi bien en quantité qu'en qualité » a souligné en introduction Daniel Peyraube, Président de Sorghum ID.

Ce 2^{ème} congrès a mis en exergue les atouts du sorgho pour répondre aux opportunités qui se profilent, opportunités que cette jeune filière doit saisir pour s'assurer un développement durable en Europe.

Membres de la CEPM

ALLEMAGNE – *Deutsches Maiskomitee (DMK)*

BULGARIE - *National Grain Producers Association (NGPA) et Conseil des Organisations Agricoles*

ESPAGNE - *Asociacion General de Productores de Maíz de España (AGPME)*

FRANCE – *Association Générale des Producteurs de Maïs (AGPM)*

HONGRIE – *Vetömag Szövetség Szakmaközi Szervezet és Terméktanács (VSZT)*

ITALIE - *Associazione Italiana Maiscoltori (AMI)*

POLOGNE - *Polski Związek Producentów Kukurydzy (PZPK)*

PORTUGAL – *ANPROMIS*

ROUMANIE - *Association Roumaine des Producteurs de Maïs (APPR)*

SLOVAQUIE - *Zväz pestovateľ'ov a spracovateľ'ov kukurice (ZPSK)*

Rendez-vous de la CEPM et de ses organisations membres 4^e trimestre 2018

- ✓ **CEPM :**
 - 6 novembre, 2018 : Conseil d'Administration, Milan
- ✓ **France :**
 - 7-8 novembre, 2018 : Congrès Européen du Sorgho - Sorghum ID, Milan
 - 21-22 novembre, 2018 : Congrès du Maïs MAIZ'EUROP', Mulhouse
- ✓ **Bulgarie :**
 - 29-30 novembre, 2018: 8^{ème} séminaire national sur l'agriculture "La production de céréales bulgare à la croisée des chemins?", Plovdiv, Bulgarie.
 - Septembre-Octobre, 2018 : Campagne nationale d'information sur la PAC 2020 en collaboration avec l'Institut des Agro-stratégies et de l'Innovation).
- ✓ **Roumanie :**
 - 5 octobre, 2018: Journée Maïs APPR, Lasi
 - 9 octobre, 2018 : APPR- Chambre de Commerce Française en Roumanie : PAC post 2020
 - 1^{er} novembre, 2018 : Conférences Salon Indagra-APPR, Bucarest :
 - "Impact de la PAC POST 2020 sur les fermes en Roumanie",
 - "Les besoins d'innovation en agriculture par les NBTs"
 - 2 novembre, 2018 : Projet soutien Lycées Agricoles en Roumanie



Groupes de Dialogue Civil

- ✓ **05-10-2018** : GDC DIRECT PAYMENTS AND GREENING
- ✓ **16-10-2018** : GDC IAA
- ✓ **07-11-2018** : GDC CAP
- ✓ **13-11-2018** : GDC ENVIRONMENT AND CLIMATE CHANGE
- ✓ **21-11-2018** : GDC ARABLE CROPS - SUGAR & STARCH
- ✓ **11-12-2018** : GDC ARABLE CROPS - RICE